



Et moi...

Prof
de Physique-Chimie



Statuts



**Réforme du
collège**



Horaires



Programmes



#SyndicatUtile



Rentrée 2015 : nouveaux statuts

Les obligations d'enseignement ne sont pas modifiées

Elles restent de 18 h pour un certifié et 15 h pour un agrégé (+1h supplémentaire qui peut être imposée).

Les compléments de service sont mieux pris en compte

Désormais tout service sur deux communes ou trois établissements donne droit à une heure d'allègement de service (y compris pour les TZR à l'année).

Une pondération de 1,1 s'applique en REP+

Elle est plafonnée aux obligations de service de l'enseignant.

L'IMP entre en piste

Cette indemnité pour mission particulière est destinée à indemniser une série de missions dont certaines étaient jusque-là reconnues par des décharges ou diverses indemnités et d'autres non rémunérées. Le taux simple préconisé est de 1250 €. Le choix des missions indemnisées doit faire l'objet d'un avis du conseil pédagogique puis du conseil d'administration.

Le nouveau décret met fin à la distinction entre heure de «labo» et heure de «vaisselle». Désormais, tous les collègues qui effectuent 8 h de cours en physique/chimie dans un collège où il n'y a pas d'agent de laboratoire, bénéficient d'1h de décharge (heure de «vaisselle»). Par ailleurs, la responsabilité d'un laboratoire peut justifier l'attribution d'une IMP.

CE QUE DÉFEND LE SE-UNSA

- des effectifs moins lourds dans les classes de collège
- des dotations permettant d'indemniser toutes les missions particulières
- le rétablissement de l'accompagnement éducatif pour tous les collèges



Rentrée 2016 : réforme du collège et nouveaux programmes

Les nouveaux programmes s'appliqueront tous à la rentrée 2016, de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Ils définissent les compétences travaillées en physique-chimie en les articulant plus fortement au socle commun.

Les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) sont des espaces pour développer des projets, reliant deux ou plusieurs disciplines. On y traite le programme et on y travaille les compétences du socle commun.

Le DNB est revu, tout en conservant des épreuves terminales. Il atteste de la maîtrise du socle commun. Le LPC est supprimé.

La nouvelle grille horaire permet le retour de la physique/chimie en 6^{ème} sur un horaire à répartir avec les SVT et la technologie. Cependant, plutôt que de multiplier les classes et la charge de travail, les professeurs de physique pourront solliciter la marge-prof afin de dédoubler les classes de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} et ainsi retrouver leur horaire précédent.

La circulaire précise que l'EIST est une possibilité mais que ce choix relève des équipes concernées.

L'horaire de 6^{ème} n'implique aucune bivalence.

Grille horaire élève

	6 ^{ème}		5 ^{ème}		4 ^{ème}		3 ^{ème}		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Rentrées	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
SVT	1,5 h	4 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	6 h	6 +
Techno	1,5 h		1,5 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	2 h	1,5 h	6,5 h	6 +
Ph. Ch.	0		1,5 h	1,5 h	1,5 h	1,5 h	2 h	1,5 h	5 h	4,5 +
Total									17,5 h	17,5 h

>> Selon la distribution choisie en 6^{ème}, le total des disciplines est augmenté. Nous n'avons inscrit que le total minimal.

>> Les professeurs de physique-chimie peuvent en outre bénéficier d'heures profs en plus, selon le projet pédagogique.



L'action du SE-Unsa

Le SE-Unsa a été le seul syndicat à exiger le fléchage des heures-profs pour les sciences (pour travail en groupe réduit). La circulaire précise que les sciences expérimentales font partie des disciplines prioritaires pour en bénéficier. Le SE-Unsa a demandé que l'horaire de 6^{ème} ne soit pas groupé (non obtenu).

Ce que défend le SE-Unsa

- des EPI et de l'AP qui concernent toutes les disciplines, garantis dans les horaires des disciplines.
- des programmes et un socle commun s'articulant pleinement, pour mettre fin à la double-évaluation des élèves.
- des compétences déclinant des niveaux de maîtrise descriptifs et progressifs.

Ce que le SE-Unsa a obtenu

- des heures-profs conséquentes (3 h/classe) pour le travail en groupe réduit ou la coanimation : l'EMC est particulièrement concernée.
- l'intégration de l'enseignement complémentaire (AP+EPI) dans l'horaire des disciplines : c'est une garantie pour la dotation qui évite une baisse des horaires disciplinaires.

Au final, les moyens actuels seront conservés. Il est même possible que les disciplines scientifiques soient gagnantes avec l'usage des heures-profs.

• **Consultez notre publication «Objectif collègue 2016» sur <http://www.se-uns.org/spip.php?article8296>**

• **Rdv sur www.se-uns.org rubrique «Collègue 2016»**

• **Suivez-nous sur les réseaux sociaux avec la balise [#collège2016](https://twitter.com/collège2016)**